



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

4516 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion

Subventions aux associations oeuvrant dans le domaine de la lutte contre les exclusions

Rapport n° CP/2015/610

Service gestionnaire :

Direction de l'insertion et de l'action sociale

Résumé :

Ce rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2015 à des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Suite à la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions et à la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, le Département accorde des aides financières aux opérateurs œuvrant dans le champ de la lutte contre les exclusions.

Les différentes demandes de subventions sont regroupées en 7 thématiques.

1. LUTTE CONTRE LE SURENDETTEMENT

- **L'association CRESUS** mène une action de prévention, d'accompagnement individuel et de règlement économique et juridique de situations de personnes et de familles surendettées. Elle agit contre l'exclusion par l'éducation et la formation financière du public et favorise un accès maîtrisé au micro-crédit social pour le financement de projets d'insertion sociale et professionnelle.

L'association sollicite au titre du CUCS une subvention d'un montant de 30 000 € pour la lutte contre le surendettement et de 10 000 € pour le développement du micro-crédit social.

Il est proposé d'accorder les deux subventions soit un montant de 27 360 € pour la lutte contre le surendettement et de 9 120 € pour le microcrédit social.

- **Le PASS contre le surendettement** : « Prévenir, Appuyer, Suivre et Soutenir les familles contre le surendettement ». L'UDAF fédère des associations familiales soucieuses d'accompagner des familles confrontées à des difficultés financières. Le PASS s'appuie sur une équipe de bénévoles formés dans le cadre du dispositif et une professionnelle déléguée de l'UDAF.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 10 000 €.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 6 384 €.

2. AIDE AUX VICTIMES

L'aide aux victimes consiste à accueillir, écouter, soutenir psychologiquement et informer toute personne victime d'infraction pénale (violences volontaires, agressions sexuelles, viols, menaces, accidents de la circulation,...) mais aussi toute personne qui se sent atteinte ou lésée dans son intégrité physique ou psychologique :

- **SOS AIDE AUX HABITANTS**

L'association sollicite au titre du CUCS pour les permanences d'astreinte à l'Hôtel de Police sur l'Eurométropole de Strasbourg une subvention de 11 958 €, et pour son action d'aide aux victimes, d'accès individuel aux droits et pour la permanence d'aide aux victimes sur Saverne et Sarre-Union une subvention de 2 500 €.

Il est proposé d'accorder deux subventions de 10 284 € et de 2 280 € pour ces actions.

- **VIADUQ 67 : association pour les Victimes d'Infraction, l'Accès au Droit et les Usagers de tous Quartiers**

L'association sollicite au titre du CUCS pour les permanences d'astreinte à l'Hôtel de Police une subvention de 11 380 €, et pour son action d'aide aux victimes, d'accès individuel aux droits et pour le dispositif des téléphones portables d'alerte une subvention de 8 285 €.

Il est proposé d'accorder deux subventions de 10 086 € et de 7 615 € pour ces actions.

3. CONDITIONS ET DROITS DES FEMMES

Ces associations ont pour objectif de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les sexes.

Leur objectif est d'informer, orienter et accompagner le public, en priorité les femmes, dans les domaines de l'accès au droit, de la lutte contre les violences sexistes, du soutien à la parentalité, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la sexualité et de la santé.

- **LE MOUVEMENT DU NID** aide les personnes prostituées, les familles et les clients à sortir du système prostitutionnel. Elle assure un accueil, une écoute, un soutien psychologique et un accompagnement vers la réinsertion. L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 10 500 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 9 120 €.

- **SOS FEMMES SOLIDARITE** lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et pour une prise de conscience accrue de la gravité du phénomène afin d'améliorer les réponses apportées par la société et la justice.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 8 000 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 2 372 €.

- **L'EQUIPE TECHNIQUE EMPLOI (ETE)** a pour objectif d'outiller les travailleurs sociaux et les conseillers emploi du bassin de Strasbourg afin de leur permettre d'être plus efficaces dans la construction des parcours professionnels des bénéficiaires du RSA (BRSA) dont ils sont référents. A ce titre, l'ETE recense les problèmes rencontrés sur le terrain et construit des réponses adaptées. Pour 2015, trois actions sont proposées aux BRSA du bassin : une action « santé », une action de formation « hôtellerie-restauration remise en forme » et une action de Français Langue étrangère à visée professionnelle pour les métiers de l'hôtellerie. Ces actions sont confiées à des prestataires et permettront une mise à l'emploi d'une cinquantaine de BRSA.

Il est proposé d'accorder une subvention de 10 000 €.

4. INTERVENTION AUPRES DE PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE

- **ATD QUART MONDE** a pour objet la lutte contre l'exclusion sociale et culturelle, la représentation des exclus et la défense de leurs droits, la promotion et l'intégration des personnes les plus démunies.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 7 000 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 4 834 €.

- **LE CENTRE COMMUNAUTAIRE MARTIN BUCER** contribue au lien communautaire et à l'action sociale dans le quartier de Hautepierre, à partir d'une démarche caritative et

solidaire en faveur des familles en situation de précarité : vente sociale à bas prix de vêtements, de meubles, d'articles de braderie et de brocante.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 2 000 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 912 €.

- **LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE** agit à la croisée du secourisme, de la solidarité et de la santé, elle intervient en France comme à l'international.
L'association sollicite à ce titre une subvention pour le fonctionnement de la délégation et pour la base logistique départementale de Mundolsheim de 19 500 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 10 762€.

- **LA CROIX-ROUGE de SELESTAT** exerce des activités de secourisme, formation au secourisme, transport des personnes âgées, vestiaire (recyclage de vêtements) et enfin le versement de secours financiers aux personnes en précarité.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 3 200 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 2 280 €.

- **LE PAS-SNCF: le Point d'Accueil et de Solidarité** est un espace de médiation, d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation des populations en errance sur le site de la Gare. Son but est de servir de passerelle entre les personnes sans domicile fixe du quartier Gare et les partenaires de l'action sociale de la ville.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 10 000 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 6 840 €.

- **LA PLATE-FORME SOLIDARITE du NEUDORF** a pour objet de favoriser un service d'entraide sociale sans distinction de nationalité ni de religion : aide et accueil aux personnes de tout âge, vestiaire, aide alimentaire, point d'écoute, écrivain public, aide à la recherche d'emploi et de logement.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 1 000 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 475 €.

- **LES RESTAURANTS ET RELAIS DU CŒUR** ont pour objet d'aider et d'apporter, sur le territoire du Bas-Rhin, une assistance bénévole aux personnes en difficulté, dans le domaine alimentaire et par une aide aux personnes pour leur réinsertion dans la vie sociale et économique, et d'une manière générale, par toute action contre la pauvreté.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 20 000 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 13 726 €.

- **LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** a pour but de venir en aide aux personnes défavorisées en situation de pauvreté et de précarité, de permettre aux enfants et aux familles de bénéficier de vacances et d'apporter une aide alimentaire, vestimentaire et financière.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 30 000€.

Il est proposé d'accorder une subvention de 5 225 €.

5. ACCUEIL PUBLIC ISSU DE L'IMMIGRATION

- **AMSED : l'Association Migration Solidarité et Echanges pour le Développement**

est une association d'échanges interculturels et de développement local. Elle a mis en place un service d'Écrivain Public destiné à aider les personnes ne maîtrisant pas bien la langue française.

L'association sollicite une subvention d'un montant de 1 200 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 730 €.

- **CASAS : le Collectif d'Accueil pour les Solliciteurs d'Asile à Strasbourg** a pour objectif de répondre aux besoins quotidiens des demandeurs d'asile hors Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), en offrant, dans le cadre d'un réseau partenarial, des aides matérielles d'urgence et un accompagnement administratif et juridique.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 6 000 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 3 648 €.

- **CASTRAMI : le Comité d'Action Sociale en faveur des Populations issues de l'Immigration** a pour objectif de favoriser l'accès au droit des résidents étrangers du Bas-Rhin, quelle que soit leur nationalité d'origine. Les missions principales du CASTRAMI ont un point central : celui de participer à l'insertion et à l'intégration des personnes issues de l'immigration.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 4 500 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 2 736 €.

- **LA CIMADE : le Comité Inter Mouvement Auprès Des Evacués** est une association qui accueille, conseille et accompagne les étrangers en situation précaire, les aide à se diriger dans le système législatif français et à accéder à leurs droits.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 3 500 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 2 736 €.

- **MIGRATIONS SANTE ALSACE** a pour mission de contribuer à la protection de la santé des migrants et de leurs familles et mène une action de promotion et de prévention santé en langue d'origine auprès des populations migrantes.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 3 000 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 1 368 €.

- **PAROLE SANS FRONTIERE** a pour objectif de promouvoir une approche interculturelle dans le domaine de la psychiatrie et vise à sensibiliser les professionnels concernés par les difficultés spécifiques des populations étrangères du point de vue de l'acculturation et de la santé mentale. **Le Réseau RESPIRE** est un « RESeau d'accueil Psychologique des familles Immigrées et REfugiées ».

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 5 000 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 1 824 €.

6. ACTION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT LOCAL

- **AGATE NEUHOF : l'Association de Gestion des Ateliers du Neuhof** a pour but de promouvoir un travail commun entre toutes les personnes résidant ou travaillant au Neuhof, en vue de contribuer au développement local du quartier et de favoriser la participation des habitants.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 6 700 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 6 365 €.

- **L'UDCSF : l'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles** a pour but d'assurer la défense et la représentation des intérêts généraux des familles, en particulier en leur qualité d'usagers, notamment de locataires ou accédants à la propriété et de consommateurs de biens et services. Elle agit pour la protection et l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie ainsi que pour le soutien à la parentalité.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 3 500 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 2 280 €.

7. ACTION SOCIALE AUPRES DES DETENUS

- **L'ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON** a pour but d'aider moralement et matériellement les détenus et leurs familles pendant la période de la détention, et d'aider les détenus à réussir leur réinsertion sociale lors de leur libération, avec un objectif de prévention de la récidive.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 1 250 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 1 186 €.

Il est rappelé que l'attribution des présentes subventions se fonde sur l'article L. 3211-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la mise en œuvre de toute aide ou action relative à la prévention et à la prise en charge des situations de fragilité.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15232	65-6574-58	224 000,00 €	196 784,00 €	162 548,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président,

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 162 548 € aux bénéficiaires figurant au tableau annexé ;

- autorise son président à signer la convention financière qui intervient à cet effet entre le département et l'association CRESUS, annexée à la délibération.

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,

Frédéric BIERRY